

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES  
Séance du 10 novembre 2022**

Mis en ligne le 17/11/2022  
auteur : Gilles COURT

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

*Le dix novembre deux mil vingt-deux à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.*

Date de la convocation : 04/11/2022

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PONCET Romain

Absents excusés : Mmes RICHARD Marlène, PIAZZA BLANCHON Coralie, CROZIER Audrey et M. PECHE Eric

Pouvoirs : Mme CROZIER Audrey a donné pouvoir à M. PONCET Romain  
Mme PIAZZA BLANCHON Coralie a donné pouvoir à M. BISSAY Sylvain  
M. PECHE Eric a donné pouvoir à Mme OLIVIER Murielle

Secrétaire de séance : M. BISSAY Sylvain

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 SUR BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique qu'à l'approche de la fin de l'exercice comptable, il convient de réajuster les crédits du chapitre 012 « dépenses de personnel » par un virement de crédits du chapitre 011 « dépenses à caractère général » d'une part, et d'augmenter les crédits en section d'investissement pour prendre en compte les travaux d'extension de réseau électrique au lieu-dit « Les Rompets » d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative suivante :

- Art. 6135 : locations mobilières.....	- 4 000.00 €
- Art. 6411 : personnel titulaire .....	+ 4 000.00 €
- Art. 2041582 : GPF bâtiments et installations.....	+ 6 500.00 €
- Art. 1318 : autres.....	+ 6 500.00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20221110-120221110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

Pour extrait certifié conforme  
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 14 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,  
Sylvain BISSAY



Le Maire,  
Gilles COURT

